

## **Interconnexions électriques : le rapport de la CRE insiste sur l'importance d'une utilisation optimale**

**L'intérêt de la construction du marché unique de l'électricité est de bénéficier de la complémentarité des parcs de production et des différences de consommation d'électricité entre les Etats membres. Le rapport de la CRE, dont le préambule est signé par Andris PIEBALGS, Commissaire européen chargé de l'énergie, insiste sur l'importance d'une utilisation optimale des interconnexions existantes dans un contexte de rareté des infrastructures.**

Dans ce deuxième rapport, la CRE évalue les méthodes actuelles de gestion des congestions aux frontières françaises. Elle démontre qu'aujourd'hui les interconnexions ne sont pas utilisées au maximum de leur capacité.

Le rapport de la CRE met l'accent sur trois projets en cours de développement par les gestionnaires de réseaux européens et par les bourses de l'électricité pour améliorer l'utilisation des interconnexions ;

- dans la région Centre-Ouest (Benelux, Allemagne et France), la création d'une plate-forme unique d'enchères permettant d'allouer les capacités d'interconnexions à long terme ;
- dans cette même région, un couplage des bourses de l'électricité « flow-based », permettant une utilisation optimale du réseau, pour les échanges de la veille pour le lendemain ;
- dans la région « France – Royaume-Uni – Irlande », la mise en place d'échanges d'ajustement réciproques sur l'interconnexion France-Angleterre.

La réalisation effective de ces projets jettera les bases d'une nouvelle gestion des congestions aux interconnexions en Europe et concrétisera ainsi le travail réalisé dans le cadre des initiatives régionales de l'électricité lancées en 2006 par le groupe européen des régulateurs.

***Pour mémoire:** les initiatives régionales de l'électricité ont pour objectif de faciliter l'intégration des marchés au niveau régional. Sept régions ont été définies, la France est impliquée dans quatre d'entre elles. Ce processus d'intégration régionale des marchés a permis de dégager un consensus au niveau européen entre toutes les parties prenantes sur les grands principes des mécanismes efficaces de gestion des congestions, qui permettraient une utilisation optimale des interconnexions en fonction des besoins exprimés par chaque marché.*

***Andris PIEBALGS**, a été ministre de l'Éducation puis des Finances dans le gouvernement de la Lettonie. Andris PIEBALGS est un spécialiste des questions européennes. Il a été ambassadeur auprès de l'Union européenne. Depuis 2004, Monsieur PIEBALGS est Commissaire européen chargé de l'énergie.*

*Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.*

**Contact presse : Anne MONTEIL-TEL 01.44.5041.77-mail : [anne.monteil@cre.fr](mailto:anne.monteil@cre.fr)**